

DEMANDE D'AUTORISATION DE BÂTIR, DÉCLARATION DE TRAVAUX ET DE LOTISSEMENT

Type de demande

- Autorisation de bâtir Déclaration de travaux Information Lotissement Autre

Si autre veuillez préciser :

Demandeur

Nom : Prénom :
Code pays/postal, localité :
Rue, numéro :
Téléphone(s) :
E-mail :

Spécification de la nature des travaux

Situation de la parcelle

Code pays/postal, localité :
Rue, numéro :
Remarques :
Numéro cadastral :

Signature

Nom :

Date :

Signature :

Autorisation de bâtir (3 jeux complets)

SECRETARIAT GÉNÉRAL

BUREAU URBANISME

42 place Guillaume II L-2090 Luxembourg

Tél. : 4796-4117, 4159 ou 4105 Fax : 22 34 65



Annexes à fournir suivant les articles 57 et 62 du Règlement sur les bâtisses, selon la complexité du projet

- Extrait récent du plan cadastral à l'échelle 1/2500, avec indication de l'immeuble concerné en couleur (www.geoportail.lu)
- Mesurage de la parcelle à l'échelle 1/500 dressé par un géomètre officiel
- Calcul de la valeur de transmission thermique avec descriptif des matériaux de construction (règlement grand-ducal du 22 novembre 1995)
- Calcul de la performance énergétique et certificat de performance énergétique (règlement grand-ducal du 19 août 2008 sur la Performance Énergétique des Bâtiments d'habitation)
- Permission de voirie de l'Administration des Ponts et Chaussées
- Plan masse à l'échelle
- Plan de construction de tous les niveaux avec affectation 1/50 ou 1/100
- Plan de construction du (des) sous-sol(s)
- Plan de construction des combles avec affectation et indication de la forme du toit
- Élévation des façades avec indication des constructions voisines attenantes
- Plans renseignant sur les travaux de remblai et/ou de déblai avec indication des murs de soutènement à construire
- Coupes longitudinales et transversales avec indication :
 - de la topographie existante du terrain,
 - des modifications à apporter à la topographie,
 - du niveau du plancher du rez-de-chaussée par rapport à l'axe de la voie desservante,
 - de la hauteur libre des niveaux
- Indication
 - en couleur rouge (nouvelles parties de construction),
 - en couleur jaune (parties de construction à démolir)
- Description exacte des matériaux de construction, avec calcul des surfaces exploitables et du volume bâti hors oeuvre
- Maquette (le cas échéant : terrains réservés, édifices publics, transposition des volumes et des surfaces à l'échelle 1/500 ou 1/200)
- Nom, adresse et matricule du maître de l'ouvrage
- Certificat établi par l'O.A.I.
- En outre, les documents doivent être :
 - remis en trois exemplaires,
 - pliés en format DIN A4 avec marge de perforation à gauche,
 - élaborés et signés par un architecte agréé aux termes de la loi du 13 décembre 1989,
 - contresignés par le ou les propriétaires
- Avis du CGDIS
- Avis du service des eaux de la Ville
- Avis du service d'hygiène pour ce qui est de la dimension et l'accès au local poubelles
- Avis du service de la voirie de la Ville
- Certificat de CREOS S.A.